

Vantive

Code de conduite des fournisseurs

En vigueur à compter d'octobre 2025

Version 1

Notre mission :

La mission de Vantive, qui consiste à prolonger des vies et à élargir les possibilités pour les patients et les équipes de soins, se reflète dans tous les aspects de notre travail. Nous nous engageons à nouer des relations d'affaires avec des fournisseurs qui partagent notre engagement à fournir des produits de qualité et à mener nos activités de manière éthique, légale, écologique et socialement responsable.

Le Code de conduite des fournisseurs de Vantive (le « Code ») décrit les principes, les directives et les attentes à l'égard de nos fournisseurs, y compris leurs employés, mandataires, sous-traitants et fournisseurs sous-traitants (les « Fournisseurs »). Les Fournisseurs sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des programmes visant à garantir le respect du Code.

Les Fournisseurs peuvent poser des questions, faire part de leurs préoccupations et signaler des violations présumées ou avérées du Code, du Code de conduite de Vantive ou des lois et règlements applicables, sans crainte de représailles, via la ligne d'assistance Éthique et conformité à l'adresse vantive.ethicspoint.com. Si Vantive prend connaissance d'actions ou de conditions non conformes impliquant un Fournisseur, nous nous réservons le droit de prendre des mesures correctives.

Bien que les Fournisseurs soient tenus d'auto-évaluer et de démontrer leur conformité au Code, Vantive peut auditer les Fournisseurs à intervalles réguliers ou en réponse à une allégation ou à une préoccupation concernant des actions ou des conditions non conformes impliquant un ou plusieurs Fournisseurs. Vantive peut prendre les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation d'affaires, en réponse à toute infraction.

Conformité aux lois et règlements

Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables, aux normes du secteur et à toute autre exigence légale pertinente. Dans les cas où le Code ou les lois applicables imposent des exigences plus strictes, la norme la plus stricte doit être respectée.

Droits du travail et droits de l'Homme

Les Fournisseurs de Vantive doivent se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, aux normes du secteur et à la politique mondiale de Vantive en matière de droits de l'Homme concernant le traitement juste et équitable des employés et autres personnels.

En particulier, les Fournisseurs doivent respecter les normes suivantes :

- **Emploi librement choisi** : Le travail forcé, le travail servile ou le travail asservi, la traite des êtres humains et le travail pénitentiaire non-volontaire sont interdits.
- **Pas de travail des enfants** : Le recours au travail des enfants, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) ou le droit applicable, est interdit.
- **Rémunération équitable** : Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois, règlements et normes du secteur concernant les salaires et les avantages sociaux, en veillant à ce que les salaires soient suffisants pour répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.
- **Heures de travail équitables** : Les Fournisseurs doivent se conformer aux limites légales en matière d'heures de travail. En l'absence d'obligations légales locales, les Fournisseurs doivent s'assurer que les heures de travail sont conformes aux normes applicables de l'OIT.
- **Liberté d'association** : Les Fournisseurs doivent respecter le droit des employés à former des syndicats et à participer à des négociations collectives.
- **Harcèlement** : Vantive ne tolère aucune forme de harcèlement ou d'intimidation, que ce soit à l'égard des employés de Vantive ou des employés des Fournisseurs.
- **Absence de discrimination** : Les Fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois applicables interdisant la discrimination à l'embauche et en matière d'emploi fondée sur l'origine ethnique, la religion, l'âge, la nationalité, le sexe, le handicap et d'autres caractéristiques protégées.

Santé et sécurité

Les Fournisseurs doivent s'assurer que tous les lieux de travail, machines, équipements et procédés sous leur contrôle sont (i) sûrs et (ii) conformes à l'ensemble des textes de loi, règlements et normes du secteur applicables en matière de santé et de sécurité. Des installations adéquates sur le lieu de travail, une sécurité incendie, un accès médical, un éclairage et une ventilation appropriés doivent également être fournis. Les Fournisseurs doivent également protéger les travailleurs contre l'exposition à des risques physiques, chimiques et biologiques néfastes, et les tâches physiquement exigeantes. Lorsque cela est nécessaire, des vêtements et des équipements de protection adéquats doivent être fournis afin de prévenir, dans la mesure du possible, les risques d'accidents ou d'effets néfastes sur la santé. Les matières dangereuses présentes sur le lieu de travail doivent également être gérées de manière sûre et appropriée. Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des pratiques rigoureuses en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de leurs activités.

Bien-être animal

Les Fournisseurs de Vantive doivent respecter les mêmes normes élevées que Vantive en matière de traitement respectueux et humain des animaux. Ces normes sont énoncées dans la [Déclaration de position de Vantive sur la bioéthique](#).

Responsabilité environnementale

Les Fournisseurs doivent (i) se conformer à l'ensemble des textes de loi, règlements et normes du secteur applicables en matière d'environnement, (ii) obtenir et respecter l'ensemble des permis, licences et exigences de déclaration opérationnelle nécessaires en matière d'environnement, et (iii) mettre en place des systèmes pour prévenir les déversements et rejets dans l'environnement, et y réagir le cas échéant. Les Fournisseurs doivent également gérer les déchets, les émissions atmosphériques et les rejets d'eaux usées afin de réduire au minimum ou de prévenir les effets néfastes sur la santé humaine ou l'environnement. Vantive encourage la conservation des ressources naturelles, la réduction de l'utilisation de matières dangereuses, la promotion du modèle d'économie circulaire, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur demande, le Fournisseur doit fournir à Vantive des informations détaillées sur ses émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions de portée 3. En outre, dans la mesure où Vantive est soumis à des exigences de diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement, le Fournisseur fournira, sur demande, toutes les données nécessaires pour garantir la conformité légale de Vantive.

Gestion responsable des produits

Les Fournisseurs doivent s'assurer que tous les produits et emballages fournis à Vantive (i) sont conformes à l'ensemble des lois applicables relatives à la teneur en substances chimiques et fournir à Vantive des preuves de conformité sur demande, (ii) ne contiennent aucune substance identifiée comme substance extrêmement préoccupante en vertu du règlement REACH de l'UE sur les produits chimiques ou de textes de loi équivalents, sauf si une notification expresse est fournie à Vantive avant la fourniture et par la suite lorsque de nouvelles substances extrêmement préoccupantes sont identifiées, (iii) ne contiennent pas de « minerais de conflit » tels que l'étain, le tantalum, le tungstène et l'or provenant de la République démocratique du Congo (RDC) ou d'autres régions touchées par des conflits et à haut risque, telles que définies par les réglementations internationales pertinentes.

Communication et mise en œuvre

Les Fournisseurs doivent communiquer le contenu du présent Code à tous les employés concernés et prendre les mesures nécessaires pour garantir sa mise en œuvre.

Évaluation interne et impacts potentiels sur les relations d'affaires

Les Fournisseurs doivent procéder à des évaluations internes à intervalles réguliers afin de vérifier la conformité au Code et tenir les dossiers correspondants. Vantive procède à des évaluations des fournisseurs et à des audits de surveillance dans le cadre de son programme de gestion des fournisseurs. Vantive s'efforcera d'informer les fournisseurs à l'avance des audits, mais dans certaines circonstances, cela peut s'avérer impossible. Le non-respect du Code peut entraîner la résiliation de la relation d'affaires.

Exigences en matière d'information

Sur demande, le Fournisseur doit fournir à Vantive les informations nécessaires pour (i) démontrer sa conformité aux lois applicables et/ou au présent Code, (ii) aider Vantive à respecter ses propres obligations légales, et (iii) soutenir Vantive dans la réalisation de ses objectifs de développement durable et/ou mesurer sa progression par rapport à ces objectifs.

Droits contractuels

Le contenu du présent Code vient s'ajouter aux droits et recours de Vantive en vertu des contrats pertinents conclus avec chaque Fournisseur et n'influence ces droits et recours ni ne leur porte atteinte de quelque manière que ce soit. Le non-respect ou l'omission de se conformer aux exigences du présent Code peut constituer une rupture de contrat.

Évolution du Code

Vantive révisera à intervalles réguliers le présent Code et y apportera les modifications nécessaires. Nous informerons les Fournisseurs directs de tous les changements importants. La version la plus récente de ce document est disponible sur le site Vantive.com.

ACTION REQUISE :

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour attester que votre entreprise a reçu, lu, compris et s'engage à respecter les principes, les directives et les attentes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de Vantive.

**Veuillez cliquer ici pour attester
de votre engagement envers le
Code de conduite des
fournisseurs de Vantive.**